



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 06/02/2026
Et
Publication ou notification du :
06/02/2026

L'an 2026, le 2 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERRAND Claude, Adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/01/2026.

Présents : Mme FERRAND Claude, Adjoint, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, CHAMPION Pierre, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Marie-Claude à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, DEVALLEE Pascale à Mme FERRAND Claude, MM : ROBIN Xavier à M. DEVALLEE Victorien, SIMONIN Denis à M. LEBREC Michel

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

08/2026 – VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026

Mme FERRAND, adjointe déléguée aux finances, présente la proposition budgétaire 2026 du budget communal qui se résume ainsi :

	DÉPENSES 2026	RECETTES 2026
Section de fonctionnement	3 461 198,00 €	3 461 198,00 €
Section d'investissement	3 668 502,00 €	3 668 502,00 €
TOTAL	7 129 700,00 €	7 129 700,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2311-1 à L2343-2,

Vu l'avis de la commission finances du 19/01/2026,

Vu le projet de budget 2026 adressé aux membres du conseil municipal le 21/01/2026,

Après en avoir délibéré, après un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

	DÉPENSES 2026	RECETTES 2026
Section de fonctionnement	3 461 198,00 €	3 461 198,00 €
Section d'investissement	3 668 502,00 €	3 668 502,00 €
TOTAL	7 129 700,00 €	7 129 700,00 €

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - Au niveau du chapitre "opérations" pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.
-
- D'autoriser le Maire à procéder, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/02/2026

Le Secrétaire de Séance
M. TARBE DE SAINT HARDOUIN Patrice



P/Le Maire
La 1^{ère} Adjointe
Présidente de la séance
Claude FERRAND